

Salles de réunion à la CVCI Mesure temporaires durant la période Covid-19

La santé et la sécurité de nos clients ainsi que celles de nos collaborateurs restent prioritaires. De ce fait, toutes les mesures sanitaires recommandées par l'OFSP ont été mises en place.

Nous vous informons que **le port du masque est obligatoire** pour les clients et pour les collaborateurs **dans les espaces communs**. Le masque est également obligatoire dans nos salles **une fois assis**, sauf si les participants **possèdent tous un certificat COVID**. Dans ce cas, plus aucune restriction ne subsiste. **Il incombe toutefois à l'organisateur de l'événement ou de la formation de s'assurer que les participants disposent bien du certificat COVID.**

En présentiel, au sein du centre de réunion, nous sommes en mesure d'accueillir :

- Pour les séances de travail internes à l'entreprise, nécessaires à son activité, sans caractère événementiel : jusqu'à **la pleine capacité de la salle**.
- Pour les formations et les séances à caractère événementiel n'exigeant pas de certificat COVID: **jusqu'aux deux tiers de la capacité de la salle**.

Capacité maximale durant la période Covid-19 et tarifs pour les membres de la CVCI

Salles	Capacité maximale avec certificat	Capacité maximale sans certificat	½ jour	1 jour
Lavaux	10 personnes	7 personnes	120.-	200.-
Chablais	12 personnes	8 personnes	120.-	200.-
Riviera	17 personnes	12 personnes	220.-	350.-
Riviera-Chablais	27 personnes	18 personnes	330.-	530.-
La Côte	6 personnes	4 personnes	85.-	130.-
La Broye	10 personnes	7 personnes	120.-	200.-
Jura	68 personnes + 4 orateurs	48 participants, orateurs compris	500.-	900.-
Le Flon	8 personnes	6 personnes	120.-	200.-

Mesures à respecter durant la période Covid-19

- port du masque obligatoire à l'intérieur
- gel hydro-alcoolique à l'entrée de la CVCI
- suivi de la signalétique générale (marquages au sol) et des consignes affichées dans le bâtiment
- dans la salle : respecter les règles de distanciation et le placement des sièges ainsi que le port du masque lorsqu'il reste obligatoire
- dans la salle sans masque ni restrictions si tous les participants possèdent un certificat COVID

D'autres informations liées aux recommandations sont disponibles sur :

<https://www.cvci.ch/fr/coronavirus.html>

et sur celui de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): [directives et mesures de l'office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#).

Malgré la situation sanitaire actuelle, nous nous réjouissons de vous recevoir dans nos locaux et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Lausanne, le 26 juin 2021